

<https://enseignants.se-unsq.org/Rapport-Mathiot-Azema-l-Education-prioritaire-doit-rester-nationale>



Enseignants de l'Unsa

Rapport Mathiot Azema : l'Éducation prioritaire doit rester nationale

- Presse - Communiqués de presse -

Date de mise en ligne : mercredi 6 novembre 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le rapport Azema-Mathiot s'inscrit dans la continuité de la refondation de l'éducation prioritaire de 2014 tout en donnant une visibilité nouvelle aux besoins des territoires ruraux en difficulté ou isolés. Pour le SE-Unsa, cette nouvelle dimension ne doit pas conduire à une dilution des moyens de l'éducation prioritaire ni à la délégation aux académies d'une politique de priorisation sans les moyens suffisants et sans associer la communauté éducative aux prises de décision.

Ce rapport a le mérite d'envisager une meilleure prise en compte des écoles « orphelines » et des lycées « difficiles » et d'aborder le rôle joué par les écoles privées dans la ségrégation scolaire. Là où le bât blesse, c'est quand le rapport aborde la carte de l'éducation prioritaire. Elle resterait nationale pour les REP +, et passerait à la charge des recteurs pour les REP qui pourraient la redessiner en incluant les sites scolaires se trouvant dans les zones rurales en difficulté ou isolées. Les budgets à venir de l'Education nationale seront-ils à la hauteur des besoins, pour faire face à cette extension de l'action publique ? Sinon, va-t-on déshabiller Pierre pour habiller Paul ? Le cadre national de référence préconisé par le rapport permettra-t-il d'assurer justice, équité et stabilité face à des pouvoirs politiques locaux qui imposeraient leurs volontés ?

Pour le SE-Unsa, il est important de conserver une carte nationale. Sinon, les moyens des Réseaux d'éducation prioritaire s'effilocheront au bénéfice d'autres priorités, donnant naissance à autant de politiques éducatives que d'académies, sans que les usagers et les personnels aient les moyens de débattre des enjeux et de peser efficacement sur les choix. A ce titre, le rapport se contente de mentionner la concertation avec les collectivités locales et ne mentionne jamais aucune instance académique, un mauvais signe en termes de démocratie sociale.

Le ministre a annoncé l'ouverture d'une phase de consultation avant une mise en oeuvre de ses décisions à la rentrée 2021. Le SE-Unsa demande que les organisations syndicales soient partie prenante de ces consultations. Il y portera ses propositions pour renforcer la reconnaissance des personnels dans les territoires où la difficulté scolaire et sociale est plus présente et pour assurer un service public de qualité sur l'ensemble du territoire.

Paris, le 6 novembre 2019

Stéphane Crochet
Secrétaire Général

Attachée de presse :
Brigitte Biardoux
01 44 39 23 93